

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20111202-2011_B458-DE
Date de télétransmission : 05/12/2011
Date de réception préfecture : 05/12/2011



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2011
PRESIDENCE DE MADAME LE PRESIDENT

2011_B458

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés subséquents - Aménagement d'un parking de persuasion aux Pennes Mirabeau - Lot n°1 VRD, lot n°3 Espaces verts

Le 2 décembre 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 novembre 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, Président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joëli, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(s) avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard GERACI - DRAOUZIA Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Sylvaine DI CARO - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air, donne pouvoir à PERRIN Jean-Claude - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe

Excusé(s) :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 2 DECEMBRE 2011

Rapporteur : Gérard Bramoullé

Co-rapporteur : Jean Chorro

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés subséquents - Aménagement d'un parking de persuasion aux Pennes Mirabeau – lot n°1 VRD, lot n°3 Espaces verts

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Trois accords-cadres (n° 09AC0001, 09AC0002 et 09AC0003) relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'espaces verts ont été attribués en 2009 pour la réalisation de travaux d'aménagement d'infrastructures et d'entrées de villes.

Le présent rapport a pour objet l'attribution des marchés subséquents relatif à l'aménagement d'un parking de persuasion avenue de Plan de Campagne, ancienne RD 6, aux Pennes Mirabeau.

Il résulte d'une demande de la commune des Pennes Mirabeau qui a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour cet aménagement proche de son centre ville afin d'en éloigner la voiture.

Exposé des motifs :

Les trois lots de l'accord-cadre multi attributaires ont été notifiés courant le mois de juillet 2009 aux sociétés suivantes :

Lot n° 1 :

- SATR
- GIL TP
- EUROVIA
- EIFFAGE TP (APPIA 13)
- BRONZO TP

Lot n° 2 :

- TEM
- SPIE
- SNEF

Lot n° 3 :

- CALVIERE
- IPS/TRIANGLE
- HOME SERVICE

Cet accord cadre impose pour tout nouveau marché une remise en concurrence sans publicité de ces attributaires ; en conséquence les attributaires de l'accord cadre ont été remis en concurrence pour les trois lots.

Conformément à la délibération n°2009-A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer le marché subséquent cité en objet.

La Commission d'Appel d'Offres ne s'est pas prononcée sur cette affaire.

En effet, le code des marchés publics n'impose pas que les marchés subséquents soient attribués par la CAO ni même soumis à son avis. Toutefois, le marché requiert du Bureau l'autorisation au Président de signer le marché subséquent conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales.

Economie du marché :

La commune des Pennes Mirabeau a sollicité la Communauté du Pays d'Aix pour la réalisation d'un parc de stationnement sur le domaine public communal en bordure de l'ancienne RD 6, devenue voie communale (avenue de Plan de Campagne).

Cet emplacement répond aux critères arrêtés pour la qualification de parc de persuasion d'intérêt communautaire. Il offrira 58 places à proximité du centre ville, à moins de 10 minutes à pied, sur une des principales voies d'entrée de la commune. De plus un échangeur routier important est situé à proximité du terrain, favorisant ainsi le covoiturage.

Les travaux à réaliser pour la création de ce parking concerneront des terrassements généraux, aménagements de voirie, cheminement piétons, réseau d'éclairage public et aménagements paysagers d'accompagnement.

Le dossier de consultation des entreprises présente les caractéristiques suivantes :

- Marchés subséquents passés dans le cadre des accords-cadres N°09AC0001, 09AC0002 et 09AC0003 en application de l'article 76 du CMP.
- 3 lots donnant lieu, chacun, à un marché distinct :
 - Lot 1 : Travaux de voirie et réseaux divers
 - Lot 2: Eclairage
 - Lot 3: Espaces Verts

Les trois lots font l'objet de marchés à prix unitaires et forfaitaires.

L'estimation des travaux est de :

Lot n° 1: 298 880,09 € HT

Lot n° 2: 51 474,00 € HT

Lot n° 3: 46 445,34 € HT

Variantes et options :

Le marché est lancé sans option. Aucune variante n'est autorisée.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, une lettre de consultation a été expédiée à chacun des titulaires des trois accords cadres le 11 octobre 2011.

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 - Prix de la prestation – 70%
- 2 - Délais d'exécution – 30%

La date limite de réception des offres était fixée au lundi 28 octobre 2011 à 12h00.

A cette date, sur 11 DCE envoyés, la CPA a reçu 10 plis dans les délais requis.

Le groupement IPS / TRIANGLE, titulaire du marché accord cadre 2009AC003-B - lot 3 espaces verts n'a pas répondu à la consultation.

A titre d'information, à l'issue de l'analyse des offres, il a été proposé au pouvoir adjudicateur de déclarer les offres du lot n° 2 inacceptables en raison du montant des crédits budgétaires alloués qui ne permettent pas de financer le montant élevé des offres.

Le service opérationnel en charge de l'analyse des offres propose au pouvoir adjudicateur d'attribuer :

- le lot n°1 à l'entreprise SATR dont l'offre est économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères pour un montant estimatif de 299 231.50 € HT (montant du DQE non contractuel) et pour un délai de réalisation global de 16 semaines.
- le lot n°3 à l'entreprise CALVIERE, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse sur l'ensemble des critères pour un montant estimatif de 32 988.95 € HT (montant du DQE non contractuel) et pour un délai de réalisation global de 3 semaines.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10 et 76 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés subséquents susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°09MS1A10 relatif au lot n°1 VRD attribué à SATR pour un montant indicatif de 299 231.50 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 16 semaines.
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°09MS3A10 relatif au lot n°3 Espaces verts attribué à CALVIERE pour un montant indicatif de 32 988.95 €HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement effectuées et pour un délai d'exécution de 3 semaines.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés subséquents - Aménagement d'un parking de persuasion aux Pennes Mirabeau - Lot n°1 VRD, lot n°3 Espaces verts

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

